



ARRÊTÉ N°2026/ 1264
NOMMANT LES MEMBRES REPRESENTANT DE LA VILLE DE NOUMÉA
AU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Le Maire de la Ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 modifiée relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n°181 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre III de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2022/2868 du 8 septembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au comité technique paritaire et au comité hygiène et conditions de travail,

ARRÊTE :

ARTICLE 1-

Est nommé à la présidence du comité technique paritaire pour représenter Madame le Maire :

Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire

ARTICLE 2. -

En application de l'article 16 de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie et de l'article 9 de la délibération n°181 du 4 novembre 2021 prise en application du titre III de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 susmentionnée, sont nommés membres représentant de la ville de Nouméa au sein du comité technique paritaire pour la mandature 2022-2026 :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame Anne-Christine CHIMENTI Conseillère municipale	Monsieur Rayann LACHENY Conseiller municipal
Monsieur Marc LE LEIZOUR Conseiller municipal	Monsieur Arthur LETOURNEULX Conseiller municipal
Monsieur Jean SAUSSAY Conseiller municipal	Monsieur Caël NORMANDON Conseiller municipal
Monsieur Yann WAKA-AWA Conseiller municipal	Monsieur Julien TRAN AP Conseiller municipal
Monsieur Jean-Gaël GRANERO Secrétaire général	

Monsieur Alan BOUFENECHÉ Secrétaire général adjoint en charge du Pôle Aménagement	Madame Jennifer GRANERO Secrétaire Générale Adjointe en charge du Pôle Ressources
Monsieur Marc-Olivier VERGÉ Secrétaire général adjoint en charge du Pôle Vie Locale	Madame Claudia CHASSARD Directrice de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement
Madame Myren CARRÈRE-GÉE Directrice des Ressources Humaines	Madame Céline MARTINI Directrice Juridique et de la Coordination Administrative
	Monsieur Jean BRUDI Directeur de l'Espace Public

Les représentants suppléants ne sont pas affectés nominativement à un représentant titulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un représentant titulaire, tout représentant suppléant régulièrement désigné peut siéger au comité technique paritaire.

ARTICLE 3. -

L'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2026/176 du 20 janvier 2026 nommant les membres représentant la ville de Nouméa au comité technique paritaire, est abrogé.

ARTICLE 4. -

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. -

Le présent arrêté sera enregistré, publié par voie électronique et notifié aux intéressés.

Nouméa, le 07 MAI 2026

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

- DRH	1
- Intéressés	17
- Mise en ligne	1